

Compte rendu de la réunion du comité directeur

Du jeudi 8 décembre 2022

Présents : Luc GRAILLOT – Caroline FOURRE – Nadia STRAJNAR – François-Xavier BESNE – Cyril MEUNIR – Florence LECOQ – Daniel SORAND – Nicolas RUELLO – Damien LORIEUX – Stéphane SCHULER

Absents : Bastien RASINGER (non excusé) – Marc CAYOL – Alan ELIOT – Nicolas COSTOUX

Président : Adrien ALAMICHEL

Secrétaire de séance : Jade BOCZKOWSKI

L'ordre du jour était :

○ Vie du club et gestion des adhérents :

○ Validation du Compte Rendu Comité Directeur du 22/09/2022

Le comité valide le compte rendu à l'unanimité.

L'organisation des lignes d'eau fonctionne bien. Toutefois, la seconde ligne d'eau du dimanche matin a du mal à attirer du monde pour les activités de découvertes prévues.

Les montants subventionnés par l'ANS sont moindres par rapport à la demande initiale, soit 500€ au lieu de 1200 pour les Permis et les PSE1, 2000 au lieu de 2100 pour l'accompagnement des préparants BP ou DE JEPS.

➔ **Les encadrants scaphandre ou apnée qui souhaitent se former au PSE1 notamment pour devenir Anteor et les MF1 / MEF1 qui ont un projet de BP ou DE JEPS peuvent se manifester rapidement auprès du Comité Directeur.**

○ Point sur les adhésions 2022/2023

217 membres actifs sur YAPLA

○ Point Formation Cadres

POS et Caroline sont stagiaires péda MF1, Félicitations & bon courage !

Un vrai besoin se ressent concernant des initiateurs & MF1, aussi bien pour l'apnée que pour la plongée.

L'objectif à court terme est de former des apnéistes experts IE2 pour l'encadrement en fosse en prévision de la réouverture : opération de la « dernière » chance.

Le comité directeur souhaite rappeler l'importance de la sécurité surtout en apnée :

Tout comportement à risque, syncope, PCM... se verra sanctionné par 2 semaines d'interdiction de pratique.

Rappel : Sans DP apnée dans la ligne d'eau, l'autonomie est exigée.

○ Initiateur/ Mf1 (apnée et scaphandre)

Pour l'initiateur : Un abandon, et 2 personnes qui pourraient probablement le passer en 2023.

Toutefois, aucun stagiaire ne se présentera le 22 janvier 2023, malgré le fait que le SCC soit le club organisateur.

C'Chartres Métropole Subaqua

Association régie par la loi de 1901 agréée Ministère Jeunesse et Sports & affiliée à la FFESSM sous le N° 27280120 le 28/10/1969. Enregistrée à la Préfecture d'Eure et Loir le 6/10/1969 sous le n° 28 100 4428 (JO n° 245 du 18/10/1969). Agréée DDJS le 31/12/1986 sous le n° 28 SU 18030. SIRET 447 961 442 00020, code APE 926C, Dénomination sociale : Subaqua Club de Chartres

Complexe aquatique L'ODYSSÉE - Rue du Médecin Général BEYNE 28000 Chartres – www.scc28.fr



○ **Convention CODEP - externe au club.**

Création du statut du licencié cotisant conventionné & intégration du statut au règlement spécifique des formations. Approuvé par le Comité Directeur.

○ **Calendrier N3 et GP - Projet de Remerciement GP**

Le comité directeur souligne un problème au niveau de la préparation du GP : pas d'organisation.

Nous cherchons un stagiaire péda MF1, un E3 ou un E4 qui puisse coordonner l'organisation de la fin de formation des N4 en cours avec un objectif de présentation juin ou octobre 2023.

Le comité directeur indique que le club va remettre en place un calendrier en alternant N3 – N4 chaque saison afin de créer une émulation de groupe.

○ **Week end PLOUER « remisage des bateaux » – frais aux participants & Abandon de créances**

Tous les adhérents ayant participé au week-end remisage de bateaux pourront prétendre à l'abandon de créance (ayant été missionnés par le club pour l'entretien des bateaux).

○ **Comptes 2021/2022**

- Le club a fait un résultat déficitaire de 12000€ : Des dépenses supplémentaires au niveau de l'entretien des bateaux et du matériel (pour 6000€ de plus que l'an dernier).
- 5000€ de moins de vente de cotisation / licences
- D'autres variations mais moindres
- Beaucoup plus de sorties organisées, toutefois, sur ces sorties (explo), le club a donné une participation de l'ordre de 10000€ de plus que l'an dernier pour encourager la reprise.
- Le résultat moyen est de +1900€ sur les 10 dernières années
- À fin Août, 86000€ contre 107000€ l'année passée

○ **Charte de communication**

Le comité directeur souligne le besoin de remettre le site du club au centre de la communication entre le club, le comité, et les adhérents, déjà par le biais de la newsletter tous les jeudis matins (fréquence non urgente), mais également pour les informations plus importantes.

Une demande est en cours de développement par Bruno Roudot (prévu pour début d'année 2023) pour la mise à disposition d'une petite fenêtre d'information rapide sur le site du club. Concernant les informations importantes, cette fenêtre permettrait la possibilité immédiate de pousser l'information par mail à tout le monde.

La communication importante à destination des adhérents est visible sur le site du club

Il est de la responsabilité du club de mettre l'information à disposition et de celle des membres de la consulter.

○ **Délégation au bureau pour la validation des fiches de mission (Cadres, Antéor et TIV)**

Le comité directeur a voté pour accorder une délégation aux membres du bureau, dans le cas d'un besoin urgent de signature d'une lettre de mission pour les motifs suivants :

- Mission pour une formation de cadre
- Mission pour une formation ANTEOR
- Mission pour une formation TIV

○ **Formation NITROX sur 2023**

Pour rappel, la formation NITROX Base est proposée à 75€.

Le comité directeur souhaite proposer des formations de 4 personnes, une fois par mois, en fonction de la demande, pour permettre des formations à petits groupes plus fréquemment.

Une fois par mois, la ligne d'eau du dimanche sera réquisitionnée pour cette formation.

C'Chartres Métropole Subaqua

Association régie par la loi de 1901 agréée Ministère Jeunesse et Sports & affiliée à la FFESSM sous le N° 27280120 le 28/10/1969. Enregistrée à la Préfecture d'Eure et Loir le 6/10/1969 sous le n° 28 100 4428 (JO n° 245 du 18/10/1969). Agréée DDJS le 31/12/1986 sous le n° 28 SU 18030. SIRET 447 961 442 00020, code APE 926C, Dénomination sociale : Subaqua Club de Chartres

Complexe aquatique L'ODYSSÉE - Rue du Médecin Général BEYNE 28000 Chartres – www.scc28.fr



Toutefois, si le groupe n'était pas amené à être complet, la session de formation serait repoussée au mois suivant.

L'objectif est de remettre en route les formations NITROX qui ont été mises un peu à l'arrêt depuis le COVID, de relancer la dynamique de formation NITROX, et augmenter par la même occasion la dynamique des dimanches matins. Des cartes format CB pédagogiques sont à l'étude pour les formations Nitrox.

○ **Gestion de l'accès à la piscine**

○ **Dimanche Matin : Session Baptême à organiser**

Dans l'esprit de dynamiser la 2^{ème} ligne d'eau du dimanche, le comité directeur décide d'organiser des baptêmes pour les proches des adhérents pour qu'ils puissent leur faire découvrir l'activité, sur inscription avec présence du « proche » obligatoire.

Ces types de baptêmes seront proposés une fois par mois, à démarrer horizon fin janvier.

○ **Point sur la création du pavé d'information sur les Conditions d'accès au bassin le dimanche**

Un rappel sera transmis sur les conditions d'accès au bassin le dimanche. Obligation d'inscription (au plus tard le samedi) & respecter les horaires d'inscription.

○ **Les sorties et Evènements :**

○ **Voyages 2023 « Egypte – Colera - et Toussaint à définir »**

- Pour la croisière BDE, 10 personnes se sont inscrites.
- Toutefois, pour l'autre sortie organisée en Egypte, trop peu de personnes se sont inscrites. Le comité directeur envisage de l'ouvrir également au CODEP pour permettre ce voyage.
- Pour Colera, l'acompte a été versé.

Le prix plongeur : 580€

Accompagnant : 390€

Un tarif dégressif pour les membres plongeurs d'une même famille est envisagé.

- Pour le voyage prévu à la Toussaint : Nocibé est envisagé (Madagascar)

○ **Soirée « Huitres » fin d'année du 20/12/2022**

Beaucoup de personnes se sont inscrites.

○ **Organisation AG**

Le lieu de l'AG n'a pas encore été défini, toutefois la date est maintenue au 4 février. Toutes les pistes pour un lieu pouvant contenir 70 à 80 personnes sont les bienvenues.

○ **Projets d'achat : Ponchos, T-shirt section sportive collégiens, championnat UNSS**

Les ponchos sont en route, un devis a été demandé à Décathlon.

De plus, une campagne de dons a été mise en place, ainsi qu'une vente de T-shirts et calendriers pour aider les collégiens à aller à AGEN.

○ **Matériels et Véhicules :**

○ **Point sur les camions en réparation**

Le master a été désossé, le joint de culasse réparé. Le master est donc remonté et fonctionnel.

Toutefois, le comité directeur indique qu'il faut refaire les marquages de la région centre sur la remorque.

○ **Maintenance blocs – remise en état et organisation du contrôle fin décembre – nettoyage local**

Lundi 20 et vendredi 30 décembre : des inspections visuelles des matériels (détendeurs et stab) seront organisées.

C'Chartres Métropole Subaqua

Association régie par la loi de 1901 agréée Ministère Jeunesse et Sports & affiliée à la FFESSM sous le N° 27280120 le 28/10/1969. Enregistrée à la Préfecture d'Eure et Loir le 6/10/1969 sous le n° 28 100 4428 (JO n° 245 du 18/10/1969). Agréée DDJS le 31/12/1986 sous le n° 28 SU 18030. SIRET 447 961 442 00020, code APE 926C, Dénomination sociale : Subaqua Club de Chartres

Complexe aquatique L'ODYSSÉE - Rue du Médecin Général BEYNE 28000 Chartres – www.scc28.fr



Le comité directeur rappelle qu'il faut bien marquer chaque matériel défectueux, avec description du problème.

La solution d'un scotch résistants collé sur le matériel défectueux est retenue.

○ Questions diverses

Le comité directeur décide que le club prend en charge les 40€ du colloque des moniteurs. Et passage en abandon de créance pour les kms.

Le comité accepte d'inviter le Président du comité Régional Centre, du CODEP, de Jacques Nicolles et du Président du club pour les 50 ans du MF1 de Jacques NICOLLES début trimestre 2023, en cas de retour favorable à la demande de médaille du CDOS 28.

Le comité indique que des devis vont être demandés pour assurer le trafic et le local chez MMA.

Le 14/12/2022 Le Président

C'Chartres Métropole Subaqua

Association régie par la loi de 1901 agréée Ministère Jeunesse et Sports & affiliée à la FFESSM sous le N° 27280120 le 28/10/1969. Enregistrée à la Préfecture d'Eure et Loir le 6/10/1969 sous le n° 28 100 4428 (JO n° 245 du 18/10/1969). Agréée DDJS le 31/12/1986 sous le n° 28 SU 18030. SIRET 447 961 442 00020, code APE 926C, Dénomination sociale : Subaqua Club de Chartres

Complexe aquatique L'ODYSSEE - Rue du Médecin Général BEYNE 28000 Chartres – www.scc28.fr

